

PV des CONSEILS D'ADMINISTRATION
Mercredi 15 avril 2020 et Vendredi 17 avril 2020
En visioconférence sur Teams conséquence du confinement

Séance du mercredi 15 avril 2020 à 14h

1 - Votes du compte rendu du CA du 25 janvier 2020

► Le CR du CA du 25 janvier 2020 est adopté à l'unanimité

2- Préparation de la Rentrée 2020

2-1 La ou les cotisation(s) saison 2020-2021

Stéphane Ravaille, Président de l'UTL, insiste sur la situation hypothétique de la rentrée en septembre-octobre compte tenu à ce jour de l'ignorance prévisionnelle de la situation sanitaire à ce moment- là.

Cette réunion a pour objectif **de préparer et envisager la rentrée du mieux possible au cas où elle serait possible en présentiel** peut être avec des conditions d'accueil particulières liées à des mesures sanitaires (port de masques, distanciation, gel.. ..etc) pour notre public du 3eme âge particulièrement souligné fragile.

Au sujet des cotisations 2020-2021, compte tenu de la fermeture de l'UTL pendant 2 mois ½ (due au confinement de la population) et du projet de la création d'une nouvelle antenne UTL à Lodève, le président propose l'adoption d'une modulation du tarif de la cotisation sous certaines conditions.

Proposition de l'adoption d'une modulation du tarif de la cotisation prévue à l'article 13 de notre RI

→ **Vote : Le principe de plusieurs tarifs de la cotisation est adopté à l'unanimité des membres du CA en raison de la fermeture de l'UTL en mars 2020 par suite de la crise sanitaire et au confinement général de la population**

Les ADHESIONS UTL 2020-2021

Cotisation pour les étudiants inscrits en 2019-2020

Compte tenu de la fermeture de l'UTL par suite du confinement général de la population, le Président propose le montant de la cotisation étudiant 2020-2021 à 100 € pour les étudiants inscrits en 2019-2020

Les échanges portent sur le fait que :

- Le budget le permettrait (annulation de la fête de juin 2019)
- Il est fait toutefois remarquer que la fermeture de l'UTL est indépendante de l'UTL mais due au confinement

→ **Vote : Le montant de la cotisation 2020-2021 à 100€ pour les étudiants inscrits en 2019-2020 est adopté à la majorité**

(1 abstention)

Cotisation pour les étudiants non-inscrits en 2019-2020 proposée à 135 € (maintien du tarif)

→ **Vote : Le montant de la cotisation des étudiants non-inscrits en 2019-2020 est maintenue à 135€ à l'unanimité**

Proposition du montant de la cotisation à 70 € pour les étudiants de l'antenne de Lodève pour cette première année de création du site

Remarque : les étudiants inscrits à Lodève et voulant assister à des cours sur d'autres sites devront s'acquitter du montant de la cotisation générale de 135 € (100 € pour ceux inscrits en 2019-2020)

→ Vote : **Montant de la cotisation à 70 € sur l'année 2020-2021 pour les étudiants de Lodève n'assistant qu'aux cours proposés à Lodève est adopté à l'unanimité**

Proposition du principe d'une modulation du montant de la cotisation pour les couples et/ou la fidélité d'inscription à l'UTL

De nombreux échanges contradictoires conduisant au résultat du vote suivant :

→ Vote : **Le principe de la modulation du montant de la cotisation pour les couples et/ou la fidélité à l'UTL est rejetée à la majorité des membres**

Contre=10 Abstention= 6 Pour= 7

ADHESIONS CLUB pour 2020-2021

Proposition d'un tarif modulé **pour les adhérents inscrits au CLUB 2019-2020 à hauteur de 10€** (sur le même principe adopté pour les étudiants inscrits en 2019-2020, et vu les nombreux voyages et sorties annulés)

→ Vote : **Tarif proposé à 10 € pour les adhérents du CLUB 2019-2020 dont la cotisation avait été de 12€ adopté à la majorité des membres présents au CA**

(Contre : 2 Abst : 1)

Proposition du montant de **la cotisation CLUB à 15 euros pour l'année 2020-2021 pour les nouveaux adhérents club** (Augmentation de 3€ sur le tarif 2019-2020)

→ Vote : **Tarif proposé de 15 € pour l'adhésion au CLUB 2020-2021 est adopté à la majorité des membres présents au CA**

(Contre : 1)

2-2 CHOIX des COULEUR des CARTES 2020-2021

2-3 Dates et modalités d'inscriptions (par site, sur internet, autre)→point remis au prochain CA

2-4 L'hygiène sanitaire dans l'UTL34 pour l'année 2020-2021

Difficile d'arrêter un protocole à ce jour car nous ne connaissons pas l'état de la crise mi-septembre et ni même si une rentrée serait possible en octobre

Après de nombreux échanges, le Président résume les propos essentiels tenus par les uns ou les autres :

- Il est quasi probable que nous ne pourrions recommencer une année comme celles que nous avons vécues jusqu'alors avec notre public jugé fragile, étudiants et professeurs.

- L'organisation sera certainement compliquée :

- Les mesures de confinements dans les espaces publics et les rassemblements seront-elles levées ?
- Les personnes âgées (notre public) seront-elles assujetties encore à un confinement ?
- Les étudiants se réinscriront-ils dès septembre même si c'est possible ? (car ils font partie d'un public fragile

peut être inquiet)

- Devra-t-on porter et/ ou prévoir le port du masque ? comment obliger ce port s'il n'est que conseillé ? et le sera-t-il encore conseillé en septembre ?

- Devra t'on adopter des mesures de désinfection des salles, des tables ?
- Devra t'on organiser la distanciation, et qu'en sera-t-il pour les cours chargés ?
- Quelles seront les mesures prises par les municipalités pour l'accueil public dans leurs locaux ?

► Il est toutefois envisagé que si la rentrée est possible en présentiel et en cas de nécessité sanitaire préconisée par les autorités compétentes, l'UTL :

Fournisse du gel hydro alcoolique dans les sites.

Envisage l'organisation de la distanciation lors des cours qui devraient alors être réduits en nombre de participants

Réfléchisse au « comment organiser la désinfection des tables »

► **Vote : Il est acté à l'unanimité que l'UTL achètera une petite réserve de gel et de masques pour palier au plus pressé en cas d'une rentrée « normale » pourtant improbable en l'état actuel de la crise, mais saura surtout s'adapter en temps utile si nécessaire à la situation en septembre-octobre.**

Etant jugé prématuré d'organiser en détail cette rentrée avec les données actuelles du devenir de la crise en septembre, de son degré épidémique et des préconisations gouvernementales éventuelles,

Le Président ne souhaite pas proposer un vote à ce jour pour l'organisation matérielle détaillée de cette rentrée de l'UTL encore hypothétique dans toutes ses composantes.

SUITE du CA : séance virtuelle du 17 avril 2020 à 10h

2-5 Projet alternatif en cas d'impossibilité d'ouvrir l'UTL en présentiel à la rentrée

Le Président soulignant donc la situation compliquée évoquée lors de la séance précédente **fait part d'un projet alternatif en cas de nécessité sur lequel il travaille.**

► « Il faudrait se préparer à une organisation éventuellement alternative de l'UTL si sa réouverture « physique » ne pouvait avoir lieu en octobre comme d'habitude.

« J'étudie la mise en place de cours des professeurs de l'UTL par classe en visioconférence

Bien entendu cette organisation alternative ne serait là que pour continuer à faire vivre notre association, à maintenir le lien et donner du plaisir d'apprendre à nos adhérents sera limitée aux professeurs volontaires pour cette expérience.

Cette organisation touchera certainement moins d'adhérents que dans un fonctionnement normal...et ne pourrait avoir lieu en classe virtuelle que pour des cours pas trop denses en effectifs. »

► « Il sera important aussi d'être capables de s'adapter très vite à une situation qui évoluerait très vite positivement nous permettant de réouvrir l'UTL en présentiel en octobre ou après vacances Toussaint ou janvier 2021. »

► **Vote : L'autorisation de continuer à travailler dans le sens d'une proposition de cours de l'UTL en visio-conférence (classe virtuelle ou cours en ligne) à la rentrée 2020-2021 est actée à l'unanimité des membres présents au CA**

2-6 Comment prévoir les inscriptions de rentrée qu'elle que soit la forme que prendrait cette rentrée ?

Création du Site de Lodève : La création envisagée pour septembre 2020 prend du retard à cause du confinement → Mr Ravaille rappelle qu'il nous faut attendre en gardant espoir et regard positif...

INSCRIPTIONS physiques ou VIA le SITE INTERNET de L'UTL ?

MODE de PAIEMENT de la cotisation ? chèque ou prélèvement par CB via le site à l'étude ?

REUNION virtuelle des PROFESSEURS, prévue en mai ou juin pour préparer cette rentrée et/ ou pour discuter du projet alternatif de cours virtuels qui serait accepté par un certain nombre de professeurs si nécessité sanitaire.

CALENDRIER de l'année universitaire 2020-2021 _Si la rentrée devait être retardée on pourrait allonger l'année universitaire jusqu'à mi-juin → Attention aux dates de voyages qui seraient proposées par le club

2- 7 L'AG prévue le 12 décembre 2020 qui doit élire un nouveau CA

Le Président propose de maintenir cette date en l'état actuel des choses.

Par ailleurs, il envisage difficilement un vote électronique des adhérents pour cette AG électorale d'un nouveau CA (A suivre)

2-8 Problématique de la Fête de L'UTL à propos de la mise à disposition d'une salle dans certains sites chaque année.

Le Président souhaite que le CA réfléchisse au problème auquel on s'est heurté depuis 2 ans pour l'obtention difficile d'une salle pour la fête de l'UTL à Frontignan.

-Pour Frontignan : « La municipalité ne s'organise pas pour nous donner une réponse définitive avant le 15 janvier de l'année en cours. Cette date est trop tardive pour l'UTL dans l'organisation de cette fête qui a lieu fin mai début juin et nous met dans de grosses difficultés si la réponse est négative 4 mois avant sa tenue. »

-Pour Agde: très difficile d'obtenir une salle pour la fête de l'UTL

- Pour Lamalou: Obtenir l'espace ouvert devant la mairie et le théâtre ne pose aucun problème d'organisation sinon que la manifestation se passe en extérieur avec les risques et les contraintes liés à la météo

- Pour Mèze : à ce jour pas de problème majeur pour l'obtention d'un espace pour organiser cette fête

Le Président demande de réfléchir à l'option de choisir tous les ans la même salle, en l'occurrence la très belle et très vaste salle Georges Brassens de Sète prêtée jusqu'alors à titre gracieux par la Municipalité actuelle.

Cette proposition vaudrait en particulier pour les sites qui le souhaiteraient parce qu'ils se heurtent à ce problème récurrent de prêt de salle : Frontignan, Agde et bien entendu Sète en maintenant l'aide logistique plus spécifique du site concerné par l'organisation de la fête à tour de rôle chaque année.

► **Un vote à ce sujet sera proposé à un prochain CA**

L'ordre du jour étant épuisé la séance en visio est levée à 12h10

La secrétaire : Michele Jégat

Le président : Stéphane Ravaille